



Paris, le 15 mars 2022

LTR 221 CO

Objet : contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

**N° de contributeur FBF
à rappeler systématiquement :**

Madame, Monsieur le Maire,
Cher collègue de la filière Forêt-Bois,

Dans un contexte général qui reste incertain, notre énergie doit être plus que jamais consacrée à l'essentiel : renforcer nos liens et préparer l'avenir.

Votre commune est identifiée comme propriétaire de parcelles forestières et c'est à ce titre que nous vous adressons tous les éléments qui vous permettront de procéder à votre déclaration CVO 2022.

Depuis sa création l'Interprofession nationale a financé plus de **1.000 programmes** grâce à la « CVO » et accompagne tous les opérateurs de la filière :

- ▶ Les forestiers travaillent à adapter et préserver nos forêts, systèmes complexes et divers selon les territoires, pour continuer à la fois à produire du bois, matériau renouvelable et recyclable, et à protéger la biodiversité qu'elles hébergent. Le défi est immense au rythme où le climat évolue ; les épisodes caniculaires et crises sanitaires à répétition en sont le témoin ;
- ▶ La transformation du bois est la base d'une économie circulaire, post-fossile. Dans tous ces usages : construction, rénovation, aménagement intérieur, extérieur, emballage, énergie..., le bois permet de stocker du carbone.
- ▶ **C'est le matériau moderne par excellence.**

Sur les 20 prochaines années au moins, il faudra préparer nos forêts aux conditions climatiques futures, en renouvelant en grande partie nos peuplements avec des essences adaptées, tout en investissant massivement sur des outils industriels permettant de valoriser en France nos ressources locales, et sans rien gaspiller. Plus largement, tous nos métiers sont appelés à se moderniser pour retrouver à la fois compétitivité et attractivité au service de cette mission pleine de sens.

Nous sommes engagés dans une transformation profonde. Certains changements sont déjà visibles et inquiètent une partie de nos concitoyens. Nous devons plus que jamais assumer notre sylviculture multifonctionnelle dont la clé de voûte reste de produire du bois utile aux hommes, tout en reconnaissant notre responsabilité vis-à-vis d'une partie du monde vivant auquel nous appartenons.

Les programmes qui seront financés en 2022-2023 permettront de poursuivre ceux déjà engagés précédemment et aussi de développer l'innovation dans les domaines suivants :

Recherche & développement, Promotion technique, Sensibilisation du grand public à la gestion durable de la forêt, Veille économique mutualisée et Observatoire économique 2.0, etc.

.../...

Avec la **Fondation France Bois Forêt pour notre patrimoine** sous l'égide de la Fondation de France, quatorze lauréats ont été récompensés lors des deux premières éditions qui ont permis de récompenser et d'encourager la restauration de patrimoines historiques à partir des arbres de nos territoires et les savoir-faire de nos artisans.

Nos équipes sont présentes au **03 28 38 52 43 de 9h à 18h.**

Notre site **franceboisforet.fr** est la vitrine de toutes nos actions et la réponse à vos questions.

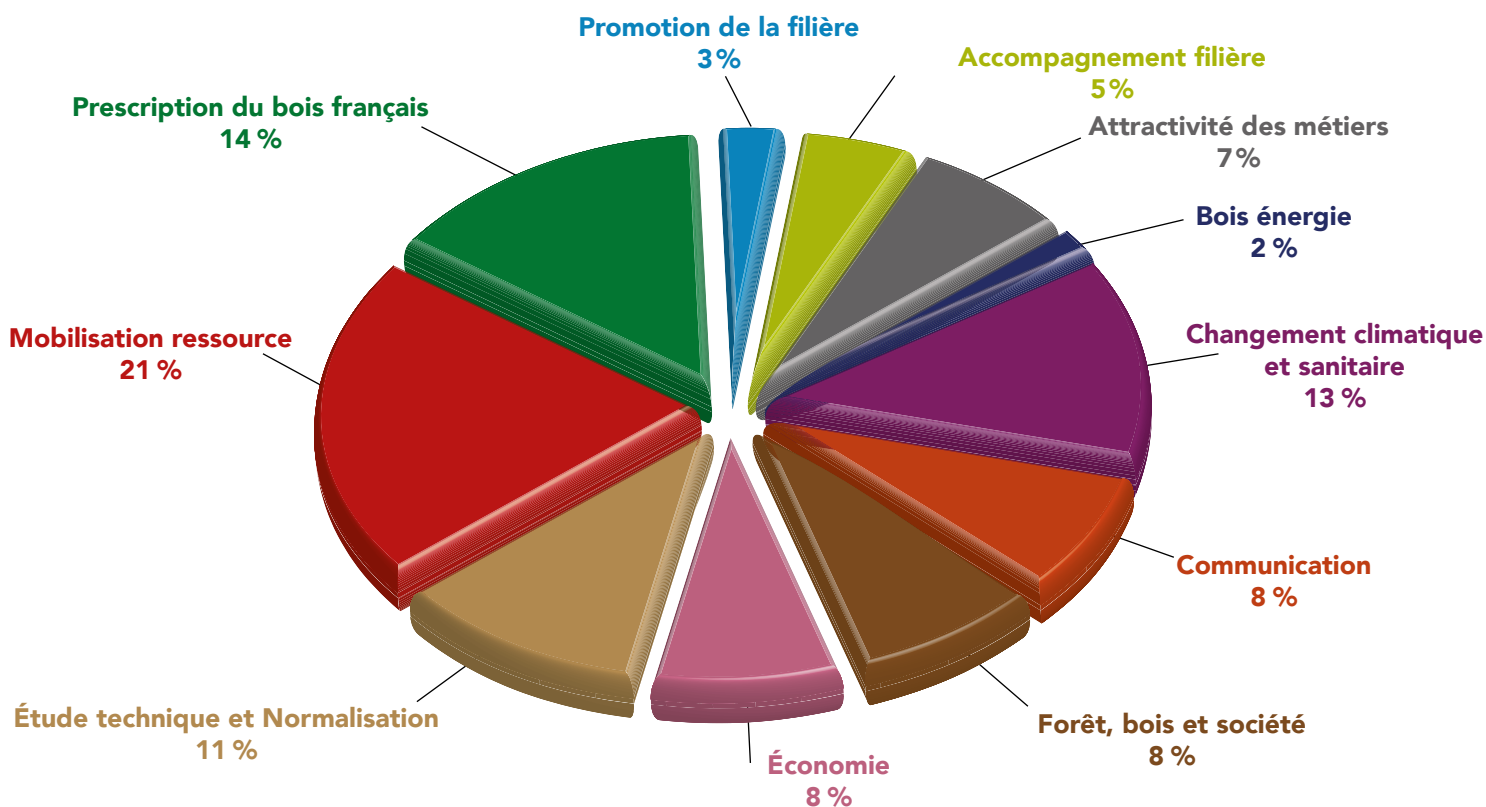
Nous sommes fiers de porter ce combat contre le changement climatique, par la gestion forestière et la transformation du bois, au service des générations présentes et futures.

Sentiments les plus dévoués,



Jean-Michel SERVANT
Président

BUDGET DE FRANCE BOIS FORÊT EN 2022 SUR UNE BASE DE CONTRIBUTION DE 9,5 M €



NB : La télédéclaration remporte chaque année une adhésion très forte auprès des contributeurs. Nous vous encourageons à privilégier ce mode de déclaration et de règlement.

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD)

Les informations relatives à la protection des données personnelles figurent en page 8 de la Notice explicative jointe à la présente, et sur notre site Internet, rubrique : Mentions légales.